Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260625-DM_2026_155-DE

Marchés Publics
Référence : HH/2026

COMMUNE DE CARNAC - MORBIHAN
DECISION DU MAIRE N°2026-155

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché public de Travaux d'aménagement
d'un cheminement entre la rue de Courdiec et le site scolaire des Korrigans
Montant ferme et forfaitaire : 203.583,40€ TTC
Lot 1 – terrassement, voirie, réseaux – EUROVIA : 83.446,84€ TTC
Lot 2 – aménagements paysagers – ATLANTIC PAYSAGES : 120.136,56€ TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la volonté municipale de réaliser l'aménagement d'un cheminement entre la rue de Courdiec et le site scolaire des Korrigans pour permettre un accès direct et sécurisé entre le parking et l'école des Korrigans en favorisant les mobilités douces,

VU la délibération n°2025-151 du 11 décembre 2025 validant la phase avant-projet et la demande de subventions liées au projet d'aménagement,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 2 mars 2026 au bulletin officiel des annonces de marchés publics et sur le profil acheteur Megalis,

VU les offres reçues dans les délais et l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre LEGAVRE mandaté par la décision du Maire n°2025-018,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché public de travaux d'aménagement d'un cheminement entre la rue de Courdiec et le site scolaire des Korrigans pour un montant ferme et forfaitaire de 169.652,83€ HT soit 203.583,40€ TTC décomposé comme suit :

- Lot 1 – EUROVIA, 69.539,03€ HT soit 83.446,84€ TTC
- Lot 2 – ATLANTIC PAYSAGES, 100.113,80€ HT soit 120.136,56€ TTC

Le calendrier prévisionnel des travaux fixe un délai d'exécution de septembre 2026 à fin octobre 2026.

Article 2 : le marché sera signé par le Maire ou l'adjoint délégué.

Article 3 : en application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 25 juin 2026

Pour le Maire,
Le conseiller délégué,

Michel Guezet

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr